

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

Du 12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation du devis concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement marketing, programmatique et financier à destination de la Commune de Bourbonne les Bains pour le Projet « Bourbonne 2020 » du Cabinet Détente Consulting

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, présente à l'assemblée un devis concernant le projet susvisé. Il précise que ce dossier a été présenté à la 1^{ère} Commission Municipale – Développement Economique du Jeudi 04 Avril 2019.

Le budget prévisionnel forfaitaire de la mission s'élève à 22 950.00 € (HT) + les frais de déplacement d'un montant de 1 916.80.00 € (HT) soit un total de 24 866.80 € (HT).

Monsieur Elie PERRIOT, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver ce devis du Cabinet Détente Consulting pour le Projet « Bourbonne 2020 » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dominique RICHARD BRICE).

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2019



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2019